

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

Règlement 948 autorisant la Ville à acquérir certains immeubles et à engager certaines dépenses à des fins industrielles pour l'année 2022

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance spéciale du Conseil de la Ville de Varennes le 20 décembre 2021.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la présente publication.

Donné à Varennes, ce 21 janvier 2022.

Le directeur des Services juridiques et greffier,



Me Marc Giard, OMA